

Exploitant : SATA 2 Alpes

Station : Les Deux Alpes

Commune : Les 2 Alpes et Saint-Christophe en Oisans

Signatures

L'Exploitant

Article 1^{er} – Conditions d'application

Le présent règlement de police définit les conditions d'utilisation des différents aménagements des parcours des espaces nouvelle glisse (virages relevés, bosses, modules, etc..) par les usagers.

Les usagers sont tenus d'en respecter les dispositions et de suivre les instructions particulières que le personnel d'exploitation pourrait être amené à donner pour la sécurité.

Article 2 – Information des usagers

Les usagers et les personnes responsables des enfants doivent :

- Prendre connaissance des conditions particulières d'utilisation et des informations affichées au départ et le long des parcours (balisage, signalisation).
- Apprécier leur aptitude à emprunter les différents aménagements en fonction de ces informations.
- D'emprunter les modules lorsque l'accès en est fermé.

Article 3 – Admission des usagers

Le port du casque et de protections dorsales est fortement conseillé.

L'accès aux parcours des espaces nouvelle glisse est interdit aux usagers dont le comportement ou l'équipement est manifestement de nature à gêner l'évolution ou compromettre la sécurité.

Article 4 – Information du public

La pratique du freestyle comporte des risques et nécessite une utilisation adaptée des modules et des parcours.

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ à adopter dans un espace freestyle :

- 1) Ne vous engagez pas dans un parcours/module inconnu. Effectuez une reconnaissance préalable afin d'adapter votre utilisation.
- 2) Utilisez seulement les modules/parcours adaptés à votre niveau technique.
- 3) Évaluer votre prise d'élan.
- 4) Ne tentez pas de figures risquées **dépassant votre niveau technique**.
- 5) Échauffez-vous avant de vous élancer.
- 6) Vérifiez que la zone de réception soit **libre avant de vous engager**.
- 7) Lorsque vous êtes plusieurs à vouloir vous engager sur un module, annoncez votre départ.
- 8) Ne stationnez pas sur la zone de survol, la zone de réception ou le long du parcours.
- 9) En cas de chute, évacuez rapidement.
- 10) Ne remontez jamais la pente, même si vous avez perdu du matériel. Demandez à quelqu'un d'autre venant d'en haut de vous le rapporter.
- 11) Ne traversez jamais un parcours ou un module et soyez vigilant dans tous vos déplacements.
- 12) Le port du casque et de protections est vivement conseillé.
- 13) En cas d'accident, barrez le parcours ou le module et prévenez le service de secours.
- 14) Pour faire des photos, restez **en dehors des parcours**.

Article 5 – Code couleur affecté au niveau de difficulté des parcours

Code couleurs et lettres	Niveaux de difficulté des parcours et des modules
	Facile
	Moyen
	Difficile
	Très difficile
	Extrêmement difficile ²
	Extrêmement difficile (sup) ²

² Les deux niveaux de difficulté « XL » et « XXL » s'adressent à des pratiquants experts.

Article 6 - Infractions

Les salariés de SATA 2 Alpes sont habilités à constater les infractions au présent règlement.

A titre de mesure conservatoire pour assurer la sécurité, le contrevenant pourra se voir interdire l'accès aux espaces.

Article 7

Le présent règlement sera affiché de manière visible pour les usagers aux entrées des espaces nouvelle glisse par les soins de l'exploitant.

Article 1^{er} – Conditions of use

The present regulations define the conditions of use of the new ride zones (raised corners, bumps, corniches, etc..) by the users.

Users must respect the precautions and follow any particular instructions concerning security given by the staff.

Article 2 – Users information

Users and persons responsible for children must :

- Take notice of particular conditions of use and information posted at the start and throughout the course (piste markings, signs).
- Recognize their aptitude to use the different zones in consideration of the information provided.
- To borrow the modules when the access is closed

Article 3 – Advice for users

Helmets and back protectors are strongly recommended.

Access to the new ride zones is forbidden to users whose behaviour or equipment are obviously harmful or compromise security.

Article 4 – Public information

SECURITY RULES :

- 1) Do not engage in an unknown course / module. Always perform a preliminary reconnaissance to adapt its use.
- 2) Use the modules and/or courses according to the module's difficulty level.
- 3) Adjust your in-run.
- 4) Do not attempt any risky figures exceeding your technical level.
- 5) Always warm your entire body before the first jump.
- 6) Check the landing area is clear before starting off.
- 7) When several people are willing to try out a module, announce your running order.
- 8) Do not stay in the landing area or along the trail.
- 9) If you fall, quickly clear off the landing area.
- 10) Never climb back the slope, even if you lost some equipment. Ask someone else from above to fetch it for you.
- 11) Do never cross a course or a module.
- 12) Wearing a helmet and protections is highly recommended.
- 13) In the event of an accident, close off the module/course and warn the rescue services.
- 14) To take a picture, stay out of the trail.

Article 5 – Code colors

CODE COLORS	LEVELS
	EASY
	INTERMEDIATE
	DIFFICULT
	VERY DIFFICULT
	EXTREMELY DIFFICULT
	EXTREMELY DIFFICULT SUP

THE XL AND XXL LEVELS OF DIFFICULTY ARE AIMED FOR EXPERTS

Article 6 - Violations

The employees of SATA 2 Alpes are empowered to record any violations of the present regulations.

As a protective measure to ensure safety, offenders can be denied access to these zones.

Article 7

The present regulations will be visibly displayed by the operator at the entrance of the new ride zones for all users.